

*des Princes &c.* Décemb. 1763. 423

tons, & Dieu le veuille, de n'avoir plus de long-tems à mettre sous les yeux de nos Lecteurs que de ces événemens ordinaires, & de ces nouvelles de Cour & autres particulières qui se montrent du tems. Voici celles qui sont à rapporter pour le présent.

Mr. de Molé, premier Président du Parlement de Paris, ayant donné la démission de sa Charge, le Roi y a nommé Mr. de Maupeou, Président à Mortier du même Parlement & fils de Mr. de Maupeou, que Sa Majesté a créé Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France. Mais au sujet de l'érection d'un Vice-Chancelier, le Parlement de Paris paroît ne pas vouloir en faire l'admission : il prétend que ce titre est nouveau & inconnu en France, & que la Cour y trouveroit moyen de destituer arbitrairement le Chancelier qui, par les Loix fondamentales de la Monarchie, doit être indestituable. Cette affaire fait un peu de bruit. Avant la nomination de Mr. de Maupeou aux Dignités de Vice-Chancelier & de Garde des Sceaux, le Roi lui avoit fait expédier l'ordre pour recevoir la pension alloüée aux Magistrats & aux Ministres qui sont retraités ; mais s'étant excusé de l'accepter en assurant qu'il n'en avoit pas besoin, Sa Majesté lui a témoigné combien elle étoit satisfaite de son desintéressement. Le Roi avoit offert aussi à Mr. de Molé, lors de sa retraite, les 40000 livres de pension, que la Cour est en usage de donner aux premiers Présidens quand ils se retirent après trois ans d'exercice ; le généreux Magistrat les ayant aussi refusées par la raison simple que ses revenus lui suffisoient, Sa Maj. a érigé la Terre de *Champlatreux* que possède Mr. de Molé, en Duché pour lui & ses enfans, & donne à lui

E e      person-